

**Conditions de recevabilité des dossiers d'Habilitation pour la commission Génie de
Géoressources, Aménagement et Environnement (GGAE) Suite Au Procès-Verbal de la
commission de thèse du 3 Janvier 2023**

- Trois (3) articles avec facteurs d'impact $> \text{à } 0$, en premiers auteurs ;
- Au moins un (1) article avec facteurs d'impact $> \text{à } 0$, en co-auteur ;
- Participation à diverses activités scientifiques (encadrements, projets de recherches, etc...)